

Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le mouvement de numérisation de notre société a contribué à l'essor de nouveaux outils de paiement, en lien avec la croissance des achats par Internet. Ces évolutions technologiques se poursuivent avec l'apparition récente du système de paiement sans contact visant à remplacer les espèces pour des transactions de petits montants.

Ces divers modes de paiement reposent toutefois sur l'utilisation de la monnaie classique, et sont soumis à une réglementation stricte en termes de gouvernance ou de sécurité.

En parallèle, on assiste à l'émergence ces dernières années, des monnaies numériques ou virtuelles et des monnaies locales. Si ces monnaies complémentaires ont pour objectif de répondre à de nouveaux besoins, elles n'ont a priori pas pour ambition de se substituer aux devises traditionnelles. Pour autant, leur développement mérite de s'interroger sur leurs conséquences, d'essayer d'en évaluer les risques et d'identifier les modalités d'encadrement nécessaires.

Les deux principales catégories de monnaies alternatives se distinguent clairement dans leurs objectifs, comme dans leur fonctionnement.

Alors que les monnaies locales visent à encourager les échanges de biens et de services sur une zone géographique restreinte, les monnaies virtuelles (de type *Bitcoin*) visent à faciliter les transactions internationales par des avantages en termes de coûts et de rapidité.

Alors que l'une repose sur la volonté de favoriser la dynamique économique et sociale locale autour du développement de l'économie de proximité et du renforcement des liens d'appartenance à un territoire, l'autre s'organise autour de plateformes d'échanges s'appuyant sur des technologies cryptées qui assurent l'anonymat de ses utilisateurs et des transactions.

Les risques attachés à ces monnaies sont également bien différents.

Reconnue par la loi française comme moyen de paiement, la monnaie locale – remboursable et convertible en euros - fait désormais l'objet d'un encadrement de nature à susciter la confiance de ses utilisateurs et à conforter l'implication des collectivités dans leur développement.

Au contraire, la monnaie virtuelle échappe à tout cadre réglementaire. Non seulement, elle n'offre à ses utilisateurs aucune garantie de convertibilité et de remboursement, sa valeur résultant de la seule confrontation de l'offre et de la demande. Mais surtout, par son caractère anonyme, elle

ouvre la voie au contournement des règles relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Si le système financier classique doit se soumettre à une réglementation et à des contrôles rigoureux en la matière, les paiements en monnaie virtuelle profitent d'un vide juridique échappant ainsi à la surveillance des autorités compétentes.

C'est donc à juste titre que l'Avis préconise de mettre en place un cadre international de régulation pour ce type de monnaie, de sorte qu'il ne constitue pas un moyen de faciliter les transactions frauduleuses.

Plus généralement, il appelle à donner à l'ensemble des monnaies complémentaires un statut juridique, ce qui permettrait de leur imposer des règles de gouvernance et de gestion des risques mais aussi un système de transparence et de traçabilité.

Ces nouvelles monnaies doivent par ailleurs contribuer fiscalement et socialement aux dépenses de la collectivité, au même titre que les échanges effectués en monnaie souveraine.

La part des monnaies alternatives reste encore marginale dans le flux global des échanges. Néanmoins le groupe de l'artisanat estime qu'il est indispensable d'en suivre attentivement les évolutions et de prévoir l'encadrement destiné d'une part à encourager l'innovation et les opportunités attachées à ces nouveaux dispositifs, et d'autre part à assurer la sécurité des transactions et de la société, la confiance des utilisateurs et enfin la stabilité du système monétaire classique.

Considérant que les préconisations de l'avis vont en ce sens, le groupe de l'artisanat l'a voté.